L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 22 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

DEUXIEME PARTIE.

LES ENFANTS VOLÉS.

PAR OCTAVE FÉRÉ.

XXVIII.—Suite.

LE RETOUR D'ASPERGINOS.

Il renouvela son mouvement pour ouvrir la [illegible]; elle le repoussa avec plus d'énergie.

— Pour le coup, c'est trop fort! exclama-t-il; je veux ce qui est là, et je l'aurai!

— Jamais!....

Il se leva, repoussa sa chaise à l'autre bout de la petite chambre, et se plaça devant elle dans une attitude menaçante, qui ne cherchait plus à dissimuler même le rire sarcastique incrusté d'ordinaire au coin de ses lèvres.

— C'est ce que nous allons voir!.... dit-il. J'aurai la chose, et puisque c'est ainsi, tu me suivras tout de même!

— Vous me tuerez plutôt que d'obtenir rien de tout cela!

— C'est donc la violence qu'il faut!....

— Ah! c'est infâme, s'écria-t-elle, renversée sous l'effort de ses deux mains, mais luttant encore pour défendre son dépôt.

— Je l'aurai!.... vociféra-t-il exaspéré, et meurtrissant la pauvre enfant, qui, ainsi blessée, poussa un cri aigu arraché par la douleur.

Il craignit qu'on ne l'entendît et qu'on ne vînt.

— Tais-toi! ordonna-t-il en mettant sa main sur sa bouche pour étouffer sa voix.

— A l'aide! cria-t-elle pourtant. A moi!....

— Je te ferai taire!.... prononça-t-il sourdement avec rage.

Dans son exaspération, il allait redoubler ses violences, lorsque la porte vola en éclats.

— Vil coquin! s'écria un homme bondissant vers lui la canne levée.

Ce défenseur, qui s'annonçait avec l'impétuosité et le bruit de la foudre, n'était autre que le prince Mazikoff.

Saint-Vallier était bien renseigné en disant que le boyard passait fréquemment devant la maison de la jeune ouvrière, et qu'il allait même jusqu'à parler à la concierge.

Il cédait en cela à la fascination mystérieuse produite sur son imagination par l'aspect d'Annette Aubry, et qui l'avait rendu son défenseur. Avant pris l'engagement de ne pas la poursuivre de ses visites, il n'avait pu résister au besoin de s'occuper d'elle; ce qui la concernait l'intéressait, lui. Il voulait s'assurer si sa lutte contre les obsessions du baron provenaient de l'honnêteté absolue de sa vie, ou si ce n'était qu'une antipathie particulière.

Enfin, intéressé de plus en plus à cet œuvre si différente de celles qui remplissaient son existence, songeant à la modicité du secours qu'elle avait accepté de lui, craignant qu'elle ne subit les atteintes et les tentations de la misère, se passionnant pour ce sentiment généreux aussi ardemment qu'il se passionnait d'habitude pour le mal, il s'était décidé à la revoir.

La mère Griboulot n'était d'ailleurs pas étrangère à cette démarche. Comme il était revenu la chercher pour la questionner sur sa locataire, elle avait pris son air le plus pitoyable:

— Mlle Annette! oh! foui, elle est chez elle. Mais pas seule, la paufre enfant!

—Comment! pas seule, et qui donc!..

— Oh! une bersonne que ch'aurais pien foulu en lécher d'aller la tourmenter, pien sûr.

— Quelqu'un vient pour la tourmenter! répéta le Russe en s'animant.

— Oh foui! quelqu'un pien manfais; un pien mauvais homme!

Sans en demander davantage, Mazikoff s'enfourna dans la cage tortueuse de l'escalier, en gravit les marches en quelque sorte d'une seule enjambée, et ne s'arrêta pour respirer qu'à la porte de sa protégée.

Le bruit de l'intérieur vint trop vite et trop cruellement confirmer les paroles de la concierge. C'était l'instant où Asperginos, outré de rencontrer de la résistance chez cette enfant jusqu'alors soumise en esclave à ses persécutions et à ses exactions impitoyables, et en même temps irrité par la cupidité à l'idée d'un trésor quelconque brisait sa chaise contre le mur et s'élançait frénétiquement contre sa victime.

Sans distinguer les paroles échangées, le boyard reconnut aisément, à ce qu'il pouvait apprendre, qu'il s'agissait d'une querelle, d'une lutte; qu'une voix d'homme menaçait, qu'une voix de femme résistait.

Il entendit la chute d'Annette, et à son cri, appeler du secours, il comprit qu'on la maltraitait. Quelque chose se souleva en lui, une fibre inconnue tressaillit, son sang bouillonna jusqu'à son visage et fit un bond dans son cœur en vagues impétueuses, comme s'il eût été atteint lui-même par ces violences et ces outrages.

Sans rien calculer, n'écoutant que son indignation et la révolte de ses sens, d'un coup de pied formidable, il creva le panneau vermoulu de la porte, délabrée comme tout ce qui tenait à cette maison pauvre, et se précipita au milieu du drame avec l'impétuosité d'une bombe qui a creusé son trou.

A ce bruit, à cette invasion d'un témoin, d'un adversaire, l'énergie, ou plutôt l'ignoble exaltation d'Asperginos tomba ainsi qu'un feu de paille.

Ce fut lui qui, sans s'en rendre compte, se sentit pris de peur.

Il était appuyé sur un genou, penché sur sa fille sur la chair de laquelle se montraient en sillons rougeâtres les marques de ses sévices.

Pour venir chez elle, il s'était déguisé dans son costume tristement grotesque de la parade. Il avait gardé sa perruque crasseuse serrée par un cordon rouge; mais dans le débat, elle était tombée, et son crâne chauve, qu'il prenait toujours tant de soin d'abriter sous cette perruque ou sous une autre moins voyante, son crâne apparaissait nu, entouré de rares cheveux grisonnants coupés court.

Le Russe, dans son élan exaspéré, le saisit d'une main au collet de sa houppelande, et de l'autre brandit sa canne pour la laisser retomber plus librement sur sa tête.

Mais entre ce geste menaçant et l'exécution il y eut un choc électrique. Le saltimbanque tourna la tête pour voir quel était cet ennemi déterminé qui entrait à la manière de la foudre, et son regard fuyant et effaré se croisa avec le regard fulgurant de Mazikoff.

C'était bien de l'électricité, car il y eut un choc. Ces deux hommes tressaillirent: le boyard abaissa son arme et se courba davantage pour mieux distinguer les traits d'Asperginos.

Mais celui-ci détourna son visage pour le lui dérober. Il abandonna lui-même Annette, qui retombait par les épaules, et qui s'en allant sans connaissance, acheva de se renverser et heurta le pavé de sa tête inanimée et meurtrie, en exhalant une plainte suprême, navrante.

— Malheur à toi, bourreau! exclama le Russe éperdu en quittant le saltimbanque pour se précipiter au secours de l'infortunée. Ah! nous avons de terribles comptes à régler!.... Ah! c'est toi!.... c'est toi!.... Attends, attends!

En proférant ses menaces entrecoupées, il relevait Annette, soutenait sa tête contre sa poitrine, écartait ses cheveux, essuyait avec la sollicitude d'une mère les filets sanguinolents de son front. Voyant enfin que ses soins ne suffisaient pas pour la ranimer, il l'enleva comme un roseau dans ses bras vigoureux et la déposa doucement sur sa couchette.

En remplissant cette tâche, ses traits avaient une expression d'amertume, de compassion, de sollicitude inexplicable, tant elle contrastait avec leur nature à la fois âpre et cauteleuse et avec les reflets verdâtres de ses prunelles.

Il ne cessait pas non plus d'articuler, moitié dans sa langue natale, moitié en français, des interjections tour à tour tendres et caressantes quand elles concernaient Asperginos.

Heureusement, l'évanouissement d'Annette n'était pas profond, des gouttelettes d'eau lancées avec adresse suffirent pour l'en tirer.

En rouvrant les yeux, le cerveau encore rempli par les bourdonnements qui accompagnent les accidents de ce genre, elle reconnut le boyard.

— Vous! dit-elle; encore vous, monsieur!

— Moi, oui, encore, toujours, pour vous protéger, pour vous défendre!

—Oh! merci!

— Ne me l'avez vous pas permis.

— Vous êtes vraiment généreux et bon!

—Généreux? bon!.. répéta-t-il avec un étrange sourire et en secouant la tête, je ne le crois pas; mais croyez-le, vous, cela me fera plaisir. Oui! répéta-t-il avec une excitation qui ramena le sang aux saillies de son visage, généreux!.... oui!.... non! non!

Et se souvenant tout à coup, il se retourna vers l'autre partie de la chambre, les lèvres relevées par une aspiration haineuse et farouche.

— A nous deux, prononça-t-il fébrilement, à nous deux, maintenant!

Mais il chercha en vain; le saltimbanque, souple et subtil, à peine débarrassé de son étreinte, s'était reculé en rampant jusqu'à la porte brisée, s'était glissé par la baie, et là, avant de retirer sa tête, il avait envoyé au Russe, alors penché vers sa victime, un rire sardonique et muet, et un regard cynique, suivi d'un geste diabolique de vengeance.

Puis il disparut en descendant l'escalier plus vite que Mazikoff ne l'avait monté; mais pour ne pas s'éloigner beaucoup, suivant toute apparence.

— Malheur! malheur!.... s'écria le Russe. Il m'échappe! il m'échappe!.... fit-il en se frappant le front. Oh! le scélérat!.... C'était bien lui! Il m'a reconnu aussi! L'avoir tant cherché, le tenir là, sous mon bras vengeur, n'avoir qu'à appuyer la main pour le châtier, et le perdre!

— De grâce, monsieur, lui dit Annette, effrayée de l'intempérance de ses mouvements, des trépignements de sa marche à travers la petite chambre, qu'avez-vous donc?

Cette voix exerça sur lui son infaillible charme; il se contint et se rapprocha:

— Mon enfant, dit-il, ce que j'ai, ce que je souffre, je ne puis vous l'exprimer, vous ne le comprendriez pas. Mais il dépend de vous de me rendre un immense service.

— Parlez, monsieur, ne vous dois-je pas plus que je ne saurais jamais acquitter?

— Non, vous vous trompez, vous ne me devez rien; rien, appuya-t-il. Ce que je fais pour vous, c'est pour moi que je le fais.... Ne me questionnez pas. Répondez seulement à ma demande; l'homme qui était là, contre qui vous vous défendiez, qui donc est-il? D'où vient que vous le connaissez?

— Hélas! monsieur, répondit la jeune ouvrière en baissant ses beaux yeux qui s'humectèrent de larmes, c'est là seulement ce que j'aurais voulu vous taire et vous cacher....

— De grâce, répondez-moi; si vous saviez l'intérêt immense que j'attache à ceci!

— Eh bien! monsieur, cet homme.... c'est mon père.

— Votre père!.... exclama le Russe avec un frémissement d'horreur et en levant convulsivement ses deux bras sur elle pour l'écraser.

Mais soudain, la voyant pâle et courbée, pour recevoir le coup sans résistance et sans murmure, son emportement se détendit; et dans une même ondulation, il passa à l'extrémité contraire; il lui prit respectueusement la main, la porta à ses lèvres, et lui dit:

— Pardonnez-moi, excusez-moi. J'ai des accès d'égarement dont je ne suis pas maître.... Ce que j'ai vu, ce que vous venez de me dire.... Cet homme, votre père!.... Oh! j'ai la fièvre, le délire!.... S'il se pouvait!.... Il faudra bien que je le retrouve!.... Ah! ses crimes sont peut-être plus grands encore que je ne croyais!.. J'en aurai le mot, et ma vengeance égalera son infamie!

Au bout d'un instant il reprit:

— Cependant, vous ne devez pas demeurer davantage ici. Que comptez-vous faire? Refusez-vous toujours mon aide?

— Je ne le refuse pas, monsieur; je la réclame, au contraire, pour me conduire dès à présent auprès d'une protectrice que je ne devais rejoindre que demain, Mme de Saint-Vallier.

— En ce cas, je vais vous conduire à elle. Venez.

Annette prit son modeste bagage, et surtout le dépôt de Simon Tournaire, si énergiquement disputé à la convoitise de son père.

Mazikoff indemnisa la concierge des dégâts commis dans son immeuble, il arrêta la première voiture qui vint à passer et donna au cocher l'adresse de l'hôtel Saint-Vallier.

L'hôtel de Saint-Vallier, situé [illegible] rue, un homme caché à l'angle, et [illegible] de coup d'œil vers le strapontin et s'empara des étrivières avec une adresse non moins grande.

Le cocher s'étant retourné à l'impulsion éprouvée par le véhicule, ce voyageur de contrebande, qui, grâce à sa taille élancée dominait le dessus de la voiture, lui fit un signe pressant de se taire et lui allongea une pièce de cinq francs.

Lorsqu'on s'arrêta à l'adresse indiquée, dans le faubourg Saint-Honoré, l'automédon chercha en vain de l'œil ce client bizarre; il avait prestement mis pied à terre un peu auparavant, et au coin d'une allée, il épiait la descente de Mazikoff et d'Annette.

XXIX.

FORCE A LA LOI.

Mme de Saint-Vallier, en voyant revenir si promptement sa protégée, sous l'égide du boyard, ne laissa pas d'éprouver une assez vive surprise. Involontairement même l'imputation calomnieuse lancée par son mari sur la nature de la protection accordée par Mazikoff à la jeune ouvrière s'offrit à son esprit.

Ce ne fut qu'un éclair aussitôt éteint comme une inspiration coupable, par le souvenir de ses propres angoisses, elle qui s'était vue accusée et convaincue d'une faute qu'elle n'avait pas commise, précisément par la même bouche qui avait tenté de flétrir la jeune ouvrière.

L'élan avec lequel celle-ci se précipita suppliante vers elle, l'attitude digne et respectueuse du prince, la ramenèrent tout à fait à ses sentiments sympathiques.

— O madame! s'écria Annette, je reviens à vous, je n'aurais pas dû vous quitter.... protégez-moi, secourez-moi!....

— Mon Dieu! que t'est-il donc arrivé encore, chère enfant! demanda Valentine déjà habituée à la traiter avec cette familiarité de sœur.

Mazikoff se rapprocha, et s'exprimant avec la déférence et les façons d'un homme du meilleur monde, tel qu'il était quand il lui plaisait, en dehors de la vie des ruelles et des aventures:

— Madame la baronne, dit-il, je vous prie d'écarter en ce moment les préventions que vous pouvez entretenir à l'égard de l'entourage de votre mari. Veuillez ne voir ici que l'admirateur le plus respectueux de vos vertus.

— Prince...... dit-elle, confuse de cet ex orde.

— Je vous en prie, laissez-moi achever. Le hasard.... peut-être mieux que cela.... la Providence m'a mis deux fois à portée de servir mademoiselle dans des circonstances douloureuses. Je vous jure sur mon honneur que je la considère comme la plus pure et la plus courageuse fille qui soit au monde. Elle pourra vous expliquer ses malheurs, moi je me porte garant de sa vertu, et je ne passe pas pour prodigue de ces sortes de serments. Elle a voulu venir à vous, je vous l'amène. Nous serons deux à la protéger; mais vous passerez toujours la première et je ne serai que l'exécuteur de vos ordres, si vous daignez m'en donner. L'intérêt qui me guide, je ne saurais vous le faire connaître encore. Moi-même, je ne vois pas bien clair dans mes impressions et mes propres sentiments, mais il en est un dont je suis bien certain, c'est de mon dévouement pour elle.

— Prince, répondit la baronne, je crois à votre parole; j'ai confiance aussi en cette chère enfant; j'accepte le concours que vous m'offrez, jusqu'au jour où nous pourrons remplacer notre tutelle par celle d'un cœur et d'un bras qui suffiront à sa protection et à sa garde. Demain, d'ailleurs, je la mènerai à Mme de Taverly, qui l'attend avec impatience.

Annette s'installa donc pour rester jusqu'au lendemain auprès de sa bienfaisante amie.

Le baron n'eut garde de paraître, et le lit de la jeune fille fut dressé dans un boudoir donnant sur la chambre de Valentine.

A son lever, qui fut matinal, car dans sa position on ne dort guère, elle trouva toute une garde-robe élégante et simple mise à sa disposition, et dont forcément elle dut se préparer à user, car la baronne répondait à toutes ses objections:

— C'est de la part de Mme de Taverly; ce sont des arrhes; elle ne te pardonnerait pas de refuser. Tu la remercieras toi-même tantôt, car nous irons la joindre après déjeuner, et nous passerons le reste de la journée ensemble.

Pendant ces entretiens et ces préparatifs, sur les dix heures du matin, une voiture de remise s'arrêta devant l'hôtel, et deux hommes en descendirent, graves et vêtus de noir.

Ils demandèrent M. de Saint-Vallier.

Sur la réponse du suisse qu'il ne savait si monsieur le baron était visible, l'un d'eux se nomma; le suisse le regarda d'un air bouleversé, sonna et répéta ce nom au valet de chambre du baron. Valentin, venu à cet appel.

Valentin, gagné par l'émotion du suisse, invita les deux personnes à le suivre, les conduisit à un salon d'attente, les pria de s'asseoir, et courut vivement à l'appartement de son maître.

Après quelques minutes, il reparut; le baron priait ces messieurs de se rendre près de lui.

Pour les recevoir, il était descendu de son lit et avait passé sa robe de chambre.

Dès qu'ils entrèrent, l'un d'eux lui adressa un regard d'intelligence rapide et expressif; qui voulait dire: Vous ne me connaissez pas!

Non moins grave que ses visiteurs, Saint-Vallier leur montra des sièges, et s'assit après eux.

— Vous êtes, monsieur, dit-il à celui qui s'était fait connaître au suisse, à ce qu'on vient de m'apprendre, le commissaire du quartier?

—Oui, monsieur.

— Veuillez m'expliquer, fit-il avec une intention de sourire, de ne pas mieux vous connaître et de m'étonner un peu d'une visite si matinale!

— N'en soupçonnez-vous point la cause, monsieur le baron?

—En aucune façon, je vous assure.

— Il s'agit cependant d'une chose sérieuse et délicate.

—Je ne comprends pas davantage.

Le magistrat regarda son compagnon d'un air qui signifiait que l'étonnement du baron lui paraissait très sincère. Mais ce personnage, qui se renfermait dans un mutisme étroit, l'invita par un autre regard à poursuivre.

— Je m'explique alors, reprit-il. Une plainte a été déposée contre vous comme ayant attiré dans votre hôtel, et comme y retenant, pour la soustraire à son père, une jeune fille mineure.

A continuer.

Un Grand Bal Paré

Sera donné par la Société alsacienne et lorraine de bienfaisance et d'assistance mutuelle, à la salle de la PARFAITE UNION, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philip, LE SAMEDI 8 DECEMBRE 1866.

DIRECTEURS:

J. Lorber, L. Gruber, Ch. Kroot, L. Souruts, X. Detroit, N. Baner, A. P. Schneider, Chs. Yeeger, A. Zimmermann, C. Duvic, J. Ramstein, Chs. Frantz.

COMMISSAIRES:

A. Sambola, J. H. Geier, D. Meunier, L. Cercler, C. Alter.

COMITE D'ORGANISATION ET D'INVITATION:

A. P. Schneider, C. Duvic, L. Gruber.

Prix du billet .... $2.00.

Les demandes d'invitation pour dames devront être adressées au Comité ou à l'un des membres qui se réuniront les Mardis et Vendredis de chaque semaine.

Les proposés sur parole, restaurant et vestiaires seront ouverts jusqu'au 1er décembre.

Par ordre du Président.

11 nov— A. P. SCHNEIDER, Secrétaire.

Grand Bal Paré et Masqué,

AU bénéfice de M. PAUL ROCHE, artiste de l'Opéra, donné le samedi 1er décembre 1866, à la salle de l'Opéra.

DIRECTEURS:

Col A Ferrier, Charles Bienvenu, Francis Bouvais, Max Niboul, Emile Lefranc, Auguste Paris, Henri Barthe, Ch. Lefebvre, A St Auguste, Louis Loda, François Randon, Auguste Rousselot, N Fidel, Alfred Nouty, P Sabano, E Lary, G Gest, M. Hollier, H Moillen, T Reguleure, Oscar Ros, J Jonet, architecte, E Masson, A Daversin, Ch. Joly, Ed. Zuberbuhler, J. Lafay, A Boyer, J Bonnabel, E Davis, Ch Peletier, A Foquet, Charles Laborde, Ch Fabre, L Gezin, Col Dumontell, Henri De Gray, Ch Aveighial, A Gratard, J Oritand, A Beauchamp, C Abadie, H Piastri, Capitaine Nougué, J Sacroto, Gustave Boué, J Curtis, Capitaine Caudeu, Capt Hanemann, Comm'dnt P Sarrat, C Marchal, Colonel Artigue, Cap Artigue, Kept., Cpt Artigue, V L, Lt-Col Rogers, E Bouju, Capt Pellegrin, Maj B Combes, Cels Lambeau, Théophile Goldarh, Aug. Dubonault, J Pluche, Jr, M Montreuil (maison B Piris), Victor Prot-dam, M. Alexandre père, M. Lambinelis, président de la Société des Fils de la Louisiane, M. Desbarres, rue St-Louis.

On pourra se procurer des invitations de dames et des cartes de cavalier chez

MM. A. Dudenaud, encoignure Royale et St-Louis, F. Rouvais, rue Bourbon, H. Manon & Schweitzer, Orléans et Royale, Cornibe & Lebane, Vieille-Levée, No 165, A. Noury & Gest, rue Douane, No 118, E. Levy, rue Dryades, No 457.

Au contrôle de l'Opéra, ainsi qu'à tous les Directeurs. Réunion des Directeurs, tous les lundis, mercredis et vendredis, au salon du restaurant St-Louis.

Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

Prix du Billet .... $3.00.

7 nov—13 au 18.

AU PUBLIC.

LES citoyens de la Nouvelle-Orléans sont instamment priés d'envoyer dans les salles de la Société de Bienfaisance des dames de la Louisiane (au Bible House, rue du Camp, No 163) des dons pour la Foire qui commencera le LUNDI, 26 novembre, au profit des Veuves et des Orphelins du Sud. Ces dons, quelle qu'en soit la valeur, porteront les noms des personnes qui les auront envoyés et seront exposés avec les noms.

Ceux qui enverront des objets à la foire sont invités à s'y rendre et voir à ce que leurs dons soient conservés au but auquel ils le destinent.

3 nov—15f Mme H. D. BARTLETT, présidente.

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, ou l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.

1 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

Hôtel St-Louis.

HOTEL ST-LOUIS........................NLLE-ORLEANS

CE bel Hôtel vient d'être complètement meublé et sera ouvert le LUNDI, 12 NOVEMBRE. Il sera dirigé dans le genre américain et dans le genre européen sous M. J. O. Barbais.

26 oct—1m O. E. HALL, propriétaire

Département des Vivres de l'Armée des Etats-Unis.

Nlle-Orléans (Lee), 16 novembre 1866.

DES PROPOSITIONS CACHETÉES, en duplicata, seront reçues jusqu'au VINGT-HUIT novembre 1866, à midi, pour fournir au département des vivres des Etats-Unis, 3,000 barils de FARINE extra, fraîche. On peut voir, au bureau des vivres, rue St-Pierre "Anchor" des échantillons de la qualité de farine demandée.

Egalement, pour 2,000 barils de PORC sans prime, de la première qualité.

Et 400 barils de FARINE de maïs. On devra dire le prix de chacun par livres et fournir des échantillons, à 50,000 livres de petites côtes, très qualité, en boucaute. 300 barils de bœuf salé No. Le prix par boisseau doit être indiqué et des échantillons fournis.

Les propositions, pour les susdits articles, doivent être adressées au soussigné et marquées "Propositions."

Tous les susdits articles doivent être livrés au dépôt des vivres, à la Nouvelle-Orléans, le 4 décembre 1866 ou avant cette époque, et les articles seront alors inspectés avec soin par un inspecteur du gouvernement.

A. BECKWITH, Brevt. Brig. Gén. et surintendant des vivres.

17 nov—jq 27 nov

BANQUE CRESCENT CITY,

Rue du Canal, No. 164.

Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1866.

UNE réunion des actionnaires de cette Banque est convoquée pour le LUNDI, 26 novembre prochain, à midi, à l'effet de considérer la question de réduire le capital de la Banque.

Par ordre de la Direction.

25oct—30j CHAS. FAURIE, Jr., caissier.

T. L. CUNNINGHAM & Co. Nlle-Orléans, (Lne) — ROBERT MOORE & SONS Cincinnati (Ohio)

L. T. Cunningham & Co.,

166....GRAVIER ET 17....UNION,

MARCHANDS de machines à vapeur, machines pour habitations, chaudières de fer et de cuivre. Dépôt de scies, chaudières, moulins à sucre, &c. Fourniture de locomotives et de machines pour bateaux.

26 oct—1m

Couvertures!!! Couvertures!!!

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE, No 49,

VIENNENT de faire l'ouverture d'un grand stock de couvertures anglaises et américaines, blanches, grises et bleues.

—EGALEMENT—

16 BALLES DE COUVERTURES françaises ouatées, (celle de 8 livres) pour les plantages et les familles.

AUSSI—20 balles OUATE pour l'usage des tailleurs et des familles, à vendre par balle ou par douzaine.

25 oct—1m

Mulets et Chevaux.

Le soussigné offre à vendre, 200 mulets du Texas, jeunes et de choix, 50 chevaux actuellement à Bayou Sara. Pour plus de détails, s'adresser à J. B. PREAU, Rue de la Douane, No [illegible]

6 nov—1m

Light & Philippe,

BRONZEURS ET GALVANISEURS,

No 51, rue Perdido, entre Baronne et Dryades.

REPARATION ET MISE A NEUF

De Bronzes, Pendules, Appareils à Gaz, &c., &c.

20 oct—1m

SPECTACLES.

NOUVEAU THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA..........................Locataire.

Positivement les trois dernières représentations de la Grande Troupe d'Opéra Italien de GHIONI et SUSINI.

MAX STRAKOSCH..................Directeur.

Jeudi soir, 22 novembre 1866:

L'AFRICAINE.

Grand opéra posthume de Meyerbeer.

Sigs. GHIONI, CANISSA, Sig. IRFRE, MARRA, SUSINI et COLETTI dans les principaux rôles.

Vendredi, 23 novembre—Pour la première fois en Italien, avec de nouveaux récitatifs et cinq nouveaux morceaux, composés par Auber: FRA DIAVOLO.

Samedi—Grande représentation d'adieu: LE BARBIER DE SEVILLE.

Chef d'Orchestre.............. Sig. NICOLAO.

Le spectacle commencera à sept heures et demie précises.

Aucune place ne sera considérée comme retenue avant qu'elle soit payée.

La vente de billets, pour l'une des représentations, se continue au Bureau de Location du Théâtre de l'Opéra, au magasin de musique de Grunewald et chez J. Lazarus, rue St-Charles, No 28.

Les souscripteurs du Lundi et du Jeudi, ceux du Mardi et du Samedi, sont priés de venir prendre leurs billets le jour de la représentation, avant 2 heures de l'après-midi.

22 nov

Théâtre de l'Opéra.

DIMANCHE, 25 NOVEMBRE 1866,

Première Représentation (reprise de)

LE SONNEUR DE ST-PAUL.

Drame en 5 actes de M. Bouchardy. 19 nov

Théâtre d'Orléans.

Jeudi 22 Novembre 1866.

LES PROJETS DE MA TANTE, comédie en un acte.
LA POUDRE AUX YEUX, comédie en 2 actes.
LE TIGRE DU BENGALE, vaudeville en un acte.
DIMANCHE 25—Première représentation
LE SONNEUR DE ST-PAUL, drame en 5 actes.
On commencera à 7 heures. 21 nov—

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.

JEUDI SOIR, 22 Novembre.

M. EDDY, dans le rôle de ROLLA de PIZARRO ou la MORT DE ROLLA, drame en 4 actes.

M. FELTON remplira le rôle de Pizarre et Mlle ALICE PLACIDE celui d'Elvire.

NICK OF THE WOODS.

A l'étude—LES MYSTERES DE PARIS, drame d'Eugène Sue. 22 nov

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Représentation CHAQUE SOIR et le SAMEDI à MIDI.

Les merveilleux FRERES HANLON et la troupe composée de cinquante artistes.

TOUS LES SPECTACLES CONNUS.

Mlle CARRIE AUGUSTA MOORE, la reine des patineuses et d'autres artistes distingués, joueront tous les soirs.

Le programme est changé à chaque représentation.

Grande représentation tous les SAMEDIS, A MIDI.

Sous peu, le SPHYNX et la FONTAINE, ces deux merveilleuses illusions optiques dues aux Hanlon.

19 nov

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

R. W. Schaffer..........................Directeur.

L'ÉDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes expressément pour les curiosités qui doivent y être exposées.

Plus de dix mille curiosités, comprenant des animaux sauvages, des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des monnaies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde s'y trouvent.

LA GRANDE MENAGERIE D'AMES composée de lions d'Afrique, de tigres, de léopards, de singes, oiseaux, &c., &c., sera exposée journellement au Musée. On y voit également des jongleurs et des artistes chinois. L'intrépide BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. 3 oct

THEATRE NATIONAL

Encoignure Baronne et Perdido.

INAUGURATION.

LE Soussigné a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, que l'ouverture solennelle du nouveau Théâtre National, érigé au coin des rues Baronne et Perdido, aura lieu ce soir, JEUDI 22 novembre, à 8 heures.

Le spectacle comprendra

1. Une MARCHE INAUGURALE, composée expressément pour cette occasion par M. ROBERT MEYER.
2. Un PROLOGUE suivi d'une Dédicace allégorique avec accompagnement de Porte-bestre;
3. Ouverture de l'opéra YELVA par Reissiger;
4. CARLSSCHULER, comédie en 5 actes par Henri Laube (Représentant un épisode de la jeunesse du grand poëte national allemand, Frédéric Schiller. Gustave OSTERMANN, Directeur.

On se procure des billets à la caisse du Théâtre National, encoignure des rues Baronne et Perdido, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Les représentations au Théâtre National auront lieu tous les soirs. 22 nov

Grand Concert Sacré,

AUX FAIR GROUNDS.

Dimanche, 25, à 2 heures et demie précises.

MESSIEURS les membres de l'orchestre sont invités à se rendre à la répétition, au Mechanic's Institute (salle d'en bas), vendredi, à 3 heures et demie précises. Les messieurs artistes et amateurs qui voudront bien prêter leur concours à l'exécution de la Messe de Mozart, sont priés d'assister, le même jour, à la répétition qui aura lieu à 6 heures et demie précises, chez MM. Louis Grunewald & Co, au magasin de pianos, No 177, rue Baronne, près Canal, dans le but d'y répéter 4 chœurs pour voix d'hommes.

G. COLLIGNON, directeur musical.
T. VON LA HACHE, directeur du chant.
GUSTAVE SMITH, accompagnateur.

22nov—2 JEAGER, chef de la bande de musique.

POUR LA HAVANE.

Départ, le 24 Novembre courant.

Le paquet régulier, brick SIR ROBERT PEEL, capitaine E. O. Conner, ayant de confortables accommodations, partira pour le port ci-dessus, le 24 courant.

Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, Poteau No 19, 2me District, ou à

E. TROUSSARD, No 85 St Louis, de la Douane.

22 nov—3f

Pour Bordeaux—Départ le 28 courant,

La barque française BORDELAISE, capitaine Braie, partira pour Bordeaux le 28 courant.

Pour passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

LEISY & LORBER, consignataires, 10 rue Carondelet.

18 nov—10 f

POUR BORDEAUX.

La barque française EDOUARD ayant la totalité de son chargement engagé, partira pour Bordeaux prochainement.

Pour passage, ayant de magnifiques aménagements de cabine, s'adresser à bord du capitaine, ou à

LEISY & LORBER, consignataires, 10, rue Carondelet.

14 nov—10f

POUR RIO JANEIRO.—Départ: le 5 décembre positivement.

La goëlette FAVORITE, capitaine [illegible], partira comme ci-dessus, ayant une grande partie de sa cargaison engagée et plusieurs passagers; ceux qui désirent prendre passage avant le décembre, et tous ceux qui désirent partir devront aussitôt voir leur passage engagé avant ce jour, car aucune application pour passage ne pourra être reçue après le 1er décembre.

Pour balance de fret ou passage, s'adresser chez J. M. ORIOL, 35, rue Natchez.

16 nov—

POUR LE HAVRE.

Partant vers la fin du mois.

Le navire américain de première classe MERCHANT, capt. Sprague, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord au poteau du Troisième District ou à H. R. BUDDENDORFF, 175 Common street.

7 nov

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Parentot, commis J. J. Labarthe, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires de Chyon Lafourche et de la Côte. Pour fret et passage s'adresser à bord.

M. MEYNIER Jr, agent.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du fret pour Lockport. 17nov 1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Jos. Delferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte.

Départs réguliers.—Attention particulière pour les passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 6, Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces.

Le J. M. SHARP se rendra régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prend à du fret jusqu'à Lockport. 17nov—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ: TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilège de rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 18nov—1m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS—Le bateau à vapeur VICTORY remplaçant le J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et la Bayou Courtableau. Le VICTORY a été nolisé pour prendre la place du J. D. HINDE.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 82.

J. S. FAGAUD, agent pour les annonces, rue Front, 23

6nov—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE.

Départ, tous les mardis à 5 heures, et les samedis à 10 heures.—Le beau bateau NEW ERA, capitaine Joseph F. Aucoin, commis E. O. Mélançon, fera les voyages réguliers entre Thibodeauxville, Labadieville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la Côte.

Pour fret et passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nlle-Orléans. 4nov—1m

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connexion avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Iomagnar, P. E. Burke, capitaine, Geo. Dove et A. H. Coudroy, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas.

A partir de Brashear City tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à l'arrivée des chars de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à 2 heures de l'après-midi.

Le Samedi, VINGOMAR ira jusqu'à St-Martinville. Pour plus ample information s'adresser à

A. MEYNIER, Jr., Agent, 21, rue St-Louis.

20 oct—1m

Entrepot de Tapis.

No 19, RUE DE CHARTRES, No 19.

NOUS venons de recevoir, par le steamer "Mexican" une grande facture de tapis anglais, veloutés, Bruxelles, devants de cheminée, etc.

Toiles cirées de toutes largeurs et de tous les genres, venant d'être reçues.

Couvertures de tables et de pianos, dessous de table, housses d'escalier, nattes, etc.

Rideaux et articles à rideaux, corniches, bandes, etc.

Le tout est offert au plus bas prix du marché.

20 oct A. BROUSSEAU & Co.

LEON VON ZINKEN,

ENCANTEUR ET AGENT GENERAL,

Bureau, rue Gravier, 166,

[illegible]

14 nov—1m

AVIS.

L[illegible] a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un magasin au No 136, rue Common, [illegible] rue Charles, pour la vente en gros et en détail des cigares et cigarettes de la Havane, de tabac [illegible] à fumer, &c., et de billets de loterie, à des prix modérés.

20oct—1m F. ROMAGOSA.

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER.

Le fret sera reçu à des prix réduits selon le nouveau tarif.

Départ, JEUDI, 22 Novembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

POUR MOBILE DIRECTEMENT, le steamer

FRANCES,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Jos. M. Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

N. B. — Pendant la durée de l'Exposition, du 20 au 28 de ce mois, on vendra à la Mobile des billets d'excursion pour aller et revenir, une fois, à $10 le passage.

21 nov—1f

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—

Ligne de Morgan.

Départ, JEUDI, 22 novembre, à huit heures du soir.

Passage à la cabine pour Galveston: $15

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes

HARLAN,

commandant John Lewis, partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, agent,

21 nov. Au coin des rues Camp et Commune.

Ligne de steamers de la Havane et de la Nouvelle-Orléans, de Spofford, Tileston & Co.

Départs réguliers pendant la saison.

Le steamer favori TRADE WIND, Commandant Arthur Champlon, partira pour la Havane, directement, MARDI, 27 du courant, à 8 heures du soir, de son wharf, au poteau 19, Premier District.

Pour fret ou passage (excellents aménagements), s'adresser à

D. DOWD, agent, rue Poydras, No 116,

20 nov J. M. MORALES & Co., agents à la Havane

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ SAMEDI, 24 Novembre 1866, à 8 heures du soir.

POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer en fer à basse pression et à roues latérales,

AUSTIN,

D. S. Austin, commandant,

Partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou le passage s'adresser à I. C. HARRIS, agent, Au coin des rues Camp et Commune.

17 nov

Pour MANDEVILLE et MADISONVILLE, tous les jours, excepté le Dimanche.

Et pour COVINGTON, tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

Départ de COVINGTON le LUNDI matin.

Le steamer

LAURA,

De la malle, à basse pression, à aubes et fin marcheur, partira à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, le steamer partira à l'arrivée du convoi de midi.

29 oct—1m LOUIS FRIGERIO Jr. No 28, rue de Chartres

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500	tonneaux	Nelson,	comm.
GUIDING STAR	2500	"	Berry,	"
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner,	"
MERRIMACK	2200	"	Vancler,	"
HAVANA	2000	"	Whitman,	"
MONTEREY	1400	"	Edwards,	"
MARIPOSA	1400	"	Quick,	"
MATANZAS	1400	"		
MISSOURI	1400	"	Hudson	"

Le vapeur

MISSISSIPPI,

Sumner, commandant,

Partira SAMEDI, 24 novembre 1866, à 7 heures A. M. du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix de fret et de passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent, 28 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

15 oct—1m C. K. GARRISON, président, No 5 Bowling Green, New-York.

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et rapides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord:

PEREIRE............Duchesne......Samedi 17 nov.
VILLE DE PARIS....Surmont......Samedi 1er déc.
EUROPE..............Lemarié......Samedi 15 déc.
ST-LAURENT.........Surmont......Samedi 29 déc.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe. Le bâtiment ne porte pas de médecin. Le service n'admettant pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détail s'adresser à

GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. FERRILLIAT, 127 Commune.

A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir les billets de passage, sans aller à New-York, en s'adressant à M. V. Ferrilliat, 127 rue de la Commune.

POUR VERA CRUZ.

Le steamer SONORA, arrivé de Vera Cruz, partira pour le même port le 1er décembre.

Pour fret ou passage, s'adresser à

20 nov—au 1er déc VICTOR FERRILLIAT, agent, No 127, rue de la Commune.

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c., &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET..................NEW YORK,

Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente du

SILLERY	de Moet & Chandon, première qualité,		
FLEUR de SILLERY	do		
VERZENAY	do		
GRAND VIN ANGLAIS	do	rôtes,	
GRAND VIN IMPERIAL	do	cachet vert.	

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New York, n'ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons en même temps des ordres d'importation, avec étiquettes et marques, au gré des acheteurs. Ces vins sont bien connus et le commerce peut être assuré que la liste des prix sera strictement suivie dans toutes les circonstances.

G. M. BAYLY & CO., nov—6m Rue de la Commune, No 61.

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX.

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 25 oct—1m

Savon! Savon! Savon!

McROBERTS & DICK,

Fabricants de savon,

Fabrique, au coin des rues Liberté et Jackson, Nouvelle-Orléans,

Ont ouvert un dépôt de leur

FABRIQUE DE SAVON STAR,

Au No. 42 de la rue Gravier, coin Nlle-Levée

Ils fournissent au commerce de la ville,

Au plus bas prix du marché,

ces différentes marques de leurs excellents

Savons de famille,

SAVON STAR, patenté, pressé, SAVON NO 1, SAVON EXTRA de FAMILLE,

Savon Palm,

Que ne surpassent pas, en qualités détergentes, le savons des fabriques du Nord, de l'Ouest ou du Sud.

4 nov—1m

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES.

Vitrerie et Collage de papier.

136..........rue Chartres..........136

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis. 3 oct—1m

MAISON RIVERA,

158 . . rue Royale . . 158

Le soussigné a l'honneur de faire savoir aux nombreux habitués de la maison et au public en général qu'il vient de recevoir de Paris, par l'intermédiaire de M. Rivera,

Un bel assortiment de bijouterie française

en or et en argent, tel que:

BOUCLES D'OREILLES, dernier genre; CHAINES, COLLIERS, CHAINES de montres, MONTRES, BAGUES, DES, CROIX, TABATIE RES, MEDAILLES, HOCHETS pour enfants, montures de nacre, &c., &c.

Ainsi qu'un grand assortiment de Bijouterie de religion et autres articles de ce genre, trop nombreux à détailler.

Le tout sera vendu à des prix très modérés.

Le soussigné se recommande aux familles, particulièrement pour le percement d'oreilles et la monture de chapelets en or et en argent.

Pour F. R. RIVERA,

27 oct—1m J. B. DESANOLES, agent.

Marchandises Sèches en Gros.

Le plus Grand Assortiment, et le stock le meilleur marché en ville.

La Maison LOEB SIMON & Co.,

86.......... CANAL.......... 86

INFORME en clientèle d'acquéreurs et les marchands en général, qu'elle vendra son stock aux plus bas prix du marché et à des conditions très raisonnables.

M. ALLIBERT, employé autrefois dans la maison North, Duthil & Co, et Geo. Rauche & Co., est maintenant dans notre maison et invite ses amis et anciennes clientèle à la patronner.

12 oct—1m

F. RIMAILHO & ESPENAN,

IMPORTATEURS, No 48 RUE DE CHARTRES.

Ont reçu par les derniers arrivages d'Europe un grand assortiment d'ARTICLES DE CHOIX qu'ils offrent aux marchands de la ville et de la campagne à des PRIX EXCEPTIONNELS.

CONFECTIONS de SOIE pour dames, ORNEMENTS et PASSEMENTERIES de Soie et Jais, GALONS NOUVEAUTÉ, BRODERIES, DENTELLES CLUNY et VALENCIENNES, RUBANS, BOUCLES et AGRAFES de Ceinture, BAS et CHAUSSETTES françaises, anglaises et allemandes, LAINAGES de fantaisie, GILETS et JUPONS, TRICOT de Montpellier, PEIGNES fins, PEIGNES CHIGNONS, CORSETS, CHEMISES, CRAVATES, GANTS, MOUCHOIRS Batiste, SERVIETTES et NAPPES, PARAPLUIES et EN TOUT-CAS, MERCERIE, PARFUMERIE, PLUMEAUX, &c., &c.

F. RIMAILHO & ESPENAN,

30 oct—1m No 48, rue de Chartres.

AVIS

aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public.

50,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de boucauts.

10,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de barils.

5,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de demi-barils.

à vendre à bas prix, en lots au gré des acheteurs. Constamment à vendre ou à louer: chalands, barges modèles ou à plats bords.

Ayant des transports à vapeur, je suis prêt à faire des contrats pour vendre ou transporter le bois de construction, le bois de chauffage, les briques à feu, &c, à un point quelconque de la côte des bayous de Bayou Sara.

C. McPHELIN,

3 sept—3m No 36, rue Nouvelle-Levée.

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO. New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, agent, 162 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 8 sept—1m

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 30 octobre 1866.

LES actionnaires de cette Banque sont priés de se présenter, au local de la Banque, le 1er décembre prochain, et pendant trente jours de cette date, à l'effet d'examiner et de faire des rapports des états de l'institution et de décider s'il convient de la réduire le capital.

Par ordre de la Direction.

31 oct 2m—3fps L. BERNARD, Caissier.

Changement de domicile.

LE Dr O. ANFOUX a transporté son domicile au No 209 rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne.

8 oct—3m

CHARLES E. FORTIER,

ENCANTEUR,

A transporté son Bureau au

No. 37, PASSAGE DE LA BOURSE,

Près de l'angle de la rue de la Douane.

1er oct—1m

MAISON ET MAGASIN A LOUER.

La maison en briques et à trois étages, No 84 de la rue de Chartres. Pour les conditions, s'adresser à M. GERNON, bureau No 2 du Story Building, au coin des rues Camp et Commune.

22 oct—1m

A LOUER.

A partir du 1er octobre, le second étage de la bâtisse située au coin de Commercial Alley et de la rue St-Charles. Il se compose de deux grands et beaux salons ayant chacun vingt pieds de large sur trente pieds de long, de trois chambres à coucher et en bon ordre. — Le local est propre à l'emmagasinage, qui est grand et très convenable pour l'emmagasinage. Le tout conviendrait très bien pour un club ou une résidence, la bâtisse étant située dans une partie centrale, près la rue St-Charles. Pour plus de détails, s'adresser à M. PESANT,

16 nov—1m Rue Carondelet, No 5.

CONSULTATIONS MEDICALES

DE toutes les maladies chroniques et constitutionnelles, en général: par une réunion de Médecins-Praticiens, possédant des moyens spéciaux et relatifs à ce genre de travail.

Tous les malades que les Docteurs consultants, après examen et délibération, consentiront de traiter, seront certains de guérison, n'importe l'âge des valétudinaires, la nature et l'ancienneté du mal et la gravité du cas.

A l'office du Dr. MAILHE, 147, rue St-Pierre, près Remparts — Les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de midi à une heure.

Sur demande préalable, deux Docteurs se rendront au domicile des malades.

Note—LES CONSULTATIONS A L'OFFICE SONT GRATUITES. 4nov—1m 3ps.

AVIS.

LES soussignés ont formé une société sous la raison SMITH & RELF, pour le commerce de charbon.

JOHN E. SMITH, J. MILTON RELF.

Bureau, au coin des rues Carondelet et Gravier

19 oct—3 m.

Maladies chroniques et syphilitiques.

A. DE BAUSSET, Docteur en médecine, récemment arrivé à la Nouvelle-Orléans, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il s'occupe spécialement du traitement des maladies secrètes et chroniques.

Consultations tous les jours de midi à 2 heures, à l'hôtel d'Orléans, rue de Chartres. 31 oct—1m

Enfermedades Cronicas i Sifiliticas

A. DE BAUSSET, médico, recien llegado á Nueva Orleans, previene á las personas que se dignarán honrarle de su confianza que se ocupa especialmente de la curacion de las enfermedades secretas i sifiliticas.

Admite á consultaciones todos los dias de las doce á las dos de la tarde.

Vive, hotel de Orleans, calle de Chartres. 31 oct—1m

Changement de Local.

LE Dr A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 19 de la rue Baronne, de l'autre côté, au-dessus du magasin de chaussures de J. Bontille et à côté de [illegible]

$5,000 de récompense.

Nouvelle-Orléans, 17 nov. 1866.

L'INCENDIE [illegible] instituée au sujet de l'origine de l'incendie qui a eu lieu dans la magasin occupé par M. Payan, rue du Canal, No 77 dans la soirée du 1er courant, ayant établi que le feu avait été mis avec intention par une ou des personnes inconnues, le soussigné offre une récompense de cinq mille piastres pour l'arrestation et la condamnation de l'incendiaire.

JOHN YOUENES,

18 nov—1 m Inspecteur des Incendies.

Chas. Hemard.

VENDEUR DE COTON,

RUE GRAVIER NO. 194,

NOUVELLE-ORLEANS

Il fait des avances libérales sur les consignations.

7 oct—3 m

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance, FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, &c.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.

McLEAN & OLIVIER,

20 oct—3m 80, rue du Canal.

Confiserie Française.

E. LEVY,

457 .... Rue Dryades 457

Entre Euterpe et Terpsichore, NOUVELLE-ORLEANS.

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a fait l'ouverture de son nouvel établissement, depuis le 5 du courant. Il sollicite le patronage du public et tous ses efforts tendront à s'en rendre digne.

Pâtisserie fine, fruits cristallisés, nougat de Montélimar, liqueurs fines et de toutes qualités.

Salon de crème et de punch.

Les ordres pour le dehors seront l'objet d'une grande attention et seront remplis à des prix modérés.—

Dépôt du chocolat Lopez. 8 nov—1m

PERDU.

LE certificat No 863, pour trois actions de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 juillet 1864, émis au nom de Joseph Lombard.

Avis est donné qu'un nouveau certificat a été demandé.

OCTAVE CALONONE,

Curateur de la succession de Jos. Lombard, décédé.

10 nov—6 sem—1 f p s

Modes, Lingerie, Nouveautés.

Mme M. DOINARD,

58 rue Royale,

OFFRE aux dames un choix de chapeaux, tailles, jupons très nouveaux, et sortant des premières maisons de Paris.

En raison de la perte d'une partie de son assortiment dans un récent désastre, elle vendra le solde à bas prix afin de liquider cette opération sans délai. 3 nov—1m

A bon marché pour cause de départ.

A vendre UNE JOLIE PHARMACIE de détail avec arrière pharmacie. Installations de premier choix: boiserie fine, tiroirs, armoires et vitrines, faisant le tour de la pharmacie; comptoir avec tiroirs, vitrines, show globes, balances, trébuchet, &c, &c....... verrerie de premier choix, flacons et bocaux tous bouchés à l'émeri. Médicaments et produits chimiques de choix et en quantités pour satisfaire aux prescriptions. Le tout facile à transporter. S'adresser 167, rue Marais entre Ste-Anne et Dumaine.

1er nov—1m t. 1 2)

Avis aux débitants de cigares.

A. TATOUT,

FABRICANT DE CIGARES,

166..........rue Tremé..........166

AYANT acquis une grande expérience dans ce genre d'affaires, prévient ses nombreux clientèle, qu'il vient d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus renommées de véritable tabac du Connecticut. Ses prix seront comme par le passé, c'est-à-dire très modérés, il invite ses amis à venir lui rendre visite avant d'aller ailleurs. 5oct—2m

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

24 sept—3m et PP le L

Dr. J. S. Pritchard, Dentiste,

Successeur du Dr Souchon,

A transporté son atelier au coin des rues Royale et Orléans, No 15, où il continuera l'exercice de sa profession.

Il extrait les dents sans douleur, par un nouveau procédé et sans chloroforme ou gaz.

18 nov.—3 f.

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE

166.......RUE DU CANAL.......166

entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

16 nov—1m

Succession de S. P. de La Barre—No 27,355.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs comptes au soussigné, avocat.

A. LAMBERT,

16 nov—3 ou 10j rue Toulouse, 48.

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 19, rue Royale, entre Canal et Douane.

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit des loyers, se charge du paiement des taxes et à toujours des fonds illimités à prêter sur hypothèques. 13juillet—6m

LES DERNIERES MODES.

DEMANDEZ

LE MALAKOFF

ELLIPTIC DUPLEX.

(OU A DOUBLE RESSORT)

DE J. W. BRADLEY.

Ces MALAKOFFS ne PLOIENT pas et ne se CASSENT pas comme ceux qui n'ont qu'UN ressort; ils conservent leur forme parfaite, gracieuse, aussi longtemps qu'il faut pour user trois ou quatre Malakoffs ordinaires qui sont mis de côté comme inutiles. Il y a donc économie à les acheter.

CHAQUE CERCLE est composé de DEUX ressorts tressés ensemble, bord à bord, ce qui forme le cercle le plus FORT, le plus flexible et cependant le plus LÉGER qui ait encore été fait.

Pour les promenades, la maison, l'église, le théâtre les grandes assemblées les wagons de chemin de fer, les voitures, &c., on aime les préférer, les plus agréables; ils joignent la force et l'économie à cette ÉLÉGANCE DE FORME qui captive tout le monde et qui fait de l'ELLIPTIC DUPLEX

Le Malakoff par Excellence

Du Monde fashionable.

Les demoiselles, les filles et les enfants ne sauraient en trouver d'aussi bons.

A vendre partout.

Manufacturés exclusivement par

WESTS, BRADLEY & CO,

97, Chambers, —79 et 81, Reade streets, New York

AVERTISSEMENT. — On peut faire passer une épingle à TRAVERS le CENTRE de chaque CERCLE du Malakoff DUPLEX, ce qui prouve qu'il y a DEUX RESSORTS tressés ensemble et c'est tout le secret de la FORCE et de la FLEXIBILITE remarquables du cercle. Aucun Malakoff à cercles simples n'offre une pareille combinaison.

L'étampe à l'encre rouge, savoir: "J. W. BRADLEY'S DUPLEX ELLIPTIC STEEL SPRINGS" se trouve sur la taille de chaque Malakoff. Aucun des autres n'est véritable. 15 nov—3m tij

REUNION CHARITABLE DES DAMES DE LA LOUISIANE, au profit des familles pauvres—Hôtel St-Louis, 26 novembre 1866.—Entrée 25 cents.

M. Hall, propriétaire de l'Hôtel St-Louis, ayant généreusement offert les salons de son établissement aux dames de la Société Louisianaise, organisée pour porter secours aux familles malheureuses, les font les lors de l'œuvre le prient d'agréer leurs remerciements sincères pour ce bienveillant concours. Le lundi 26 novembre, et les 5 jours suivants, elles tiendront dans le susdit local un restaurant, bien pourvu de toutes sortes de mets exquis, de punch, de crêmes, de gâteaux, de vins et de liqueurs, et tout à prix raisonnables. Chaque soir, des amateurs distingués exécuteront des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les familles sont priées de patronner ces réunions qui leur offriront le double attrait du plaisir et de l'accomplissement d'un pieux devoir. 15 nov

Avances! Avances!

DES avances libérales seront faites par le soussigné, sur consignations de coton, sucre, mélasse et autres produits, à ses amis de New York, MM. B. C. Baker, Cou & Co.

J. B. VANHORN,

No 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, au coin Poydras. 25 oct—1m

Magasin d'Huile de Charbon et de Lampes,

TRANSPORTÉ du coin des rues Chartres et Douane au No 74 de la rue du Camp, entre la rue Natchez et les bureaux du "Times."

27 oct—1m HILL & VEAZIE

Change sur France,

TRAITES SUR PARIS, BORDEAUX, En PETITES SOMMES, à la convenance des acheteurs.

A vendre par OSCAR BERCIER,

12 nov— 1f) No. 60, rue des Magasins

La Presse Beater,

POUR LE COTON, LA MOUSSE, LE FOIN, &c.

CETTE incomparable presse dont la force égale celle des meilleures à vapeur et qui économise la moitié de la main-d'œuvre, est recommandée à la récompense en ville, ceux qu'il y a de mieux au monde pour le planteur en le fermier.

Elle est exposée à la grande Foire de la Nlle-Orléans.

A vendre par THOS MAIRD, rue Ste-Marie, No 127, et par A. P. DEMILT, rue Gravier, No 112.

11 nov—1m

Georges Wailes. Jules Michel

WAILES & MICHEL.

AVOCATS (NOUVELLE-ORLEANS)

12, Passage de la Bourse.

Exerceront dans leur profession dans le Quatrième District Judiciaire, à IBERVILLE, et à la POINTE COUPÉE ainsi que pardevant la Cour Suprême de l'Etat.

Une attention particulière sera donnée aux affaires qui leur seront confiées pour la ville et la campagne.

12 oct—3m

A VENDRE.

Une pharmacie pour la vente en détail. Elle est parfaitement installée et a un stock des meilleures drogues et produits chimiques. Le propriétaire la vendra à des conditions avantageuses car il est sur le point de quitter la ville. S'adresser au No 161 de la rue Vieille-Levée, en face de l'Hôtel de la Monnaie.

3 nov—1m

Leçons de piano.

M. D. DELCROIX s'étant décidé à se fixer à la Nouvelle-Orléans, fait savoir à ses nombreux clientèle et au public qu'il est prêt à reprendre l'enseignement du piano. S'adresser au magasin de musique de L. Grunewald, 128 rue du Canal, ou aux adresses D. D. lock box 112 Post-office 14 oct—3m

CHAS. B. BEYNES,

AVOCAT,

No 3, Commercial Place,

Dans l'étude de l'hon. J. A. S. Acr. 1er nov—1m

Aux Cent Mille Paletots!

Habillements Confectionnés pour Hommes et Enfants.

MICHEL LION,

197 & 199 Rue Vieille-Levée, en face du Marché à la Viande.

J'AI l'honneur d'appeler l'attention du public et de mes amis sur un stock récent et choisi de marchandises d'hiver. Mon stock de linge fait, de tous genres d'habillements, chapeaux, chemises et articles pour hommes et enfants ne peut être surpassé en ville, que je vendrai aux prix les plus réduits de la place.

Aussi le plus bel assortiment de véritables malles tout cuir pour messieurs, malles pour dames, aussi malles en bois pour les voyageurs, sacs de nuit, &c., &c.

Je sollicite une visite des acheteurs de la ville et de la campagne.

29 oct—1m MICHEL LION.

DEBALLAGE! DEBALLAGE!

C. JAUBERT & CO.,

30..........RUE DE CHARTRES..........30

'WHOLESALE DRY GOODS.

FONT appel aux marchands de la ville et de la campagne sur l'immense stock si varié de marchandises étrangères et du pays qu'ils reçoivent dans ce moment et qu'ils offrent à des prix qui défient toute concurrence.

8sept—3 m.

Grocerie à vendre.

UNE GROCERIE bien achalandée à vendre pour cause de départ, située au No 301, rue St-Louis, encoignure Derbigny avec un bail. Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux. 15 nov—6f

T. C. TWICHELL.

BANQUIER, COURTIER de change, d'or et d'argent, de billets de banques n'ayant pas cours d'actions, bons, scrip d'assurance et valeurs du gouvernement.

Rue Gravier, No 145, Nlle-Orléans.

3 oct—1m

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de URIAH SADLER—No 28,485.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Eliza Caroline Sadler a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Uriah Sadler, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

22 nov—27, 28 Greffier.

Succession de A. C. Sterrett—No 25,847.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que T. P. Mott a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu A. C. Sterrett décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

14 nov—19, 22 Greffier.

Succession de Shapley R. Phillips—No 27,488

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Leroy Klein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Shapley R. Phillips décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

14 nov—19 22 Greffier.

Succession de Henry Meyers—No 18,596.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que le curateur a présenté un compte pour lesquels le curateur demande à l'administration, et que le dit compte sera homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

17nov—22 23 Greffier.

Succession de veuve E. H. Gower—No 27,499.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henry Von Phul Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue veuve E. F. Gower, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

17 nov—22, 23 Greffier.

Succession de A. M. Feltors—No 27,500.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Wm H. McLellan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu A. M. Feltors, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

17 nov—22 23 Greffier.

Succession de ISAAC BAKER—No 28,479.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Ann Eastman Carter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Isaac Baker, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

20 nov—25, 26 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie par les présentes que le 29 octobre 1866, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant: dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 18,322.—Eglantine Aimée de Armas, femme de Charles-Arthur de Armas, contre son mari. Dans cette affaire soumise à la Cour, du consentement des parties, pour être décidée, la Cour, considérant la loi et la preuve en faveur de la demanderesse et contre le défendeur.—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Eglantine Aimée de Armas, femme de Charles-Arthur de Armas, et contre le défendeur, ledit Charles-Arthur de Armas, son mari, qu'il y ait séparation de biens entre les parties; que la demanderesse ait et recouvre du défendeur la somme de trois mille neuf cent quatre-vingt-onze piastres et trente-huit cents, avec intérêts, et les frais du procès; que le privilège et l'hypothèque que la loi accorde aux femmes mariées soit reconnu sur tous les biens du défendeur [illegible].

Jugement rendu le 29 octobre 1866.

Signé le 5 novembre 1866. (Signé) CHS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10 novembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-six et la quatre-vingt-onzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERMOUDY

15 nov—15,25 nov—5,15 déc Député-Greffier

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

Vin rouge en barriques et en caisses, vermouth, muscat, absinthe, champagne, porto, sherry et madère, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur. Bureau, No 85, rue Vieille Levée.

JEUDI, 22 novembre 1866, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'encan, au magasin des importateurs, MM. Fouchte et Chalard, rue de la Vieille-Levée, No. 30—

[illegible] barriques vin rouge, différentes marques,
[illegible] caisses vin rouge, différentes marques,
[illegible] " vermouth,
[illegible] " muscat Noilly, Pratt & Co,
[illegible] " absinthe,
[illegible] " champagne, Sillery Impérial,
[illegible] " champignons, petits pois, câpres à l'huile et pâtés truffés,
[illegible] " vinaigre de vin blanc,
[illegible] " liqueurs assorties,
[illegible] colis sherry, porto et madère.

Conditions à la vente. 21nov—

PAR JOHN C. BLOHM

Marchandises sèches, habillements et chapeaux.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 22 du courant, à 10 heures du matin dans sa salle d'encan, au No 31 de la rue Bienville, il sera vendu,

—Sans réserve—

[illegible] caisses, balles et lots de marchandises sèches bien assorties,

125 caisses chapeaux,

[illegible] habillements.

Conditions à la vente 22 nov

H. M. VAN SOLINGEN & CO.

Livres de droit, de prix; bibliothèques, meubles de bureau et de chambres à coucher, grand coffre-fort, &c, à l'encan.

B. et J. Abrams contre A. Lothrop.

Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. No 17,921.

Par H. M. VAN SOLINGEN & CO., H. M. VAN SOLINGEN, encanteur. Bureau, rue Carondelet No 28.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, samedi 1er décembre, 1866 à 10 heures du matin, au coin des rues Camp et Gravier, [au-dessus de la pharmacie de B. et J. Abrams] le contenu du bureau ci-devant occupé par le défendeur et comprenant une collection de prix très rare de livres de droit et autres livres, meubles de bureau et de chambres à coucher, bibliothèques, un grand coffre fort, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 nov

SUCCESSION de FRANKLIN PERIN—No 96.

Librairie de lois et Bibliothèque.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO. WILLIAM SYER, encanteur. Bureau, No 28 rue Carondelet.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour du Deuxième District judiciaire de la Paroisse de Jefferson, en date du [illegible] il sera vendu à l'enchère publique, samedi 1er décembre à 10 heures du matin, à l'angle des rues du Camp et Gravier, au-dessus de la pharmacie de messieurs B. et J. Abrams—

Une bibliothèque et son contenu, consistant en livres de lois.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. 22 nov—22,27—1 déc

PAR J. P. BOISSEAU.

Pommes, lait condensé, liqueurs, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu, Aujourd'hui à 11 heures du matin, au magasin Nos 49 et 51 de la rue Gravier — Pommes, lait condensé, cordial, lait condensé, moutarde, cidre, tabac, cocktails à la confiture et au whisky, whisky Bourbon, schnapps, sherry, vin d'Oporto, vin Sherry et vin de Madère, coffre fort, &c. &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 22 nov

PAR G. DE FERIET.

Trois magasins de prix, en briques et à trois étages, dans la rue Dumaine, entre les rues Levée et Chartres, dans le voisinage immédiat du marché aux viandes et du marché aux légumes — excellents emplacements pour restaurateurs, marchands de groceries et marchands de glace. Egalement une jolie MAISON, divisée en deux corps de logis, Nos 194 et 196 de la rue Tremé, entre les rues Dumaine et St-Philippe, dans la partie la plus florissante du faubourg Tremé.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI 24 novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu —

1. TROIS TERRAINS avec les améliorations, dans le District de cette ville dessus et compris entre les rues Dumaine, Levée, Chartres et Madison, ayant les dimensions suivantes:

Le terrain No 1 a 21 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Dumaine sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION de feu MATEO MARONITCH décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 27,[illegible]. En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 novembre 1866 par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible], le SAMEDI 8 décembre à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, [illegible] la vente publique et l'adjudication suivants:

La moitié indivise de la goélette "Augusta", ensemble avec ses agrès et ses meubles. [illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 nov—13, 18 19 22 29

La ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit du Fonds d'Ecole de McDonogh vs Pierre Cazelar Jr., et Norbert Trepagnier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 15,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias contre Pierre Cazelar Jr., à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI 4 décembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

[illegible]

Conditions—Cette vente étant faite en vertu d'un [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 nov—19 22 29 déc

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit du Fonds d'Ecole de McDonogh vs. Pierre Cazelar Jr., et Norbert Trepagnier.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias contre Pierre Cazelar Jr., à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi, 7 décembre 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Divisés terrains situés sur la rive droite du fleuve Mississippi, en partie dans la paroisse d'Orléans et en partie dans les paroisses de Jefferson et Plaquemines, [illegible]

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans, suivant acte au rapport de feu notaire Charles E. Fortier, en date du 1er février 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 oct—6 14 22 30 nov

Dans l'affaire de GEORGE HOSMAN, un insensé.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 25,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 9 de novembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre de novembre 1866, à 12 heures P. M. à mon entrepôt, No 24, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour référence.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS. Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 nov—13, 16, 19 22, 24

Etat de la Louisiane. — Paroisse St-Bernard. Cour du Second District Judiciaire.

JOSEPH M. FRENCH CONTRE WM B. COLLINS.—No 525.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente que m'a adressé l'honorable Cour du Second District Judiciaire de la Louisiane, dans et pour la paroisse de St-Bernard dans la susdite affaire, en date du 29 septembre A.D. 1866 j'exposerai en vente publique, le SAMEDI 1er décembre 1866, à midi, à la porte de la Cour à la paroisse de St-Bernard—les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—UN CERTAIN TERRAIN situé dans la paroisse de St-Bernard, dans cet Etat à environ trois milles du fleuve Mississippi, et sur la rive droite du Bayou Terre aux Bœufs, à environ trois milles au-dessous de la ligne [illegible], ayant deux arpents et quarante-cinq pieds, plus ou moins, et s'étendant, en profondeur, entre lignes parallèles, de quarante arpents—borné sur la ligne supérieure par la propriété d'Ignacio Bourg, sur la ligne inférieure par la propriété appartenant à Mme Vve Ramon Nerpe.

2o—UN AUTRE MORCEAU DE TERRE situé dans la dite paroisse, sur la rive droite du Bayou Terre aux Bœufs, ayant deux arpents et quarante-cinq pieds, plus ou moins, et s'étendant, en profondeur, entre lignes parallèles, de quarante arpents—borné sur la ligne supérieure par la propriété d'Ignacio Bourg, sur la ligne inférieure par la propriété appartenant à Mme Vve Ramon Nerpe.

[illegible]

Conditions: Comptant sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

ANTOINE CHALAIRE, Shérif.

Bureau du Shérif paroisse St-Bernard, 25 octobre 1866.

29 oct—6 14 22 30 nov 1er déc

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, a l'honneur d'annoncer au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la [illegible], [illegible], ulcères, dartres, boutons, gale, [illegible], démangeaisons, [illegible] provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) [illegible]

Guérison certaine de la gale (Itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

PAR E. ROGER & CO.

CARGAISON de la barque MARY ANN, venant de Bordeaux

Vins rouges et blancs, Vieux Cognac, Absynthe, Kirsch, Vermouth, Fruits à l'eau-de-vie et au jus, Anisette, Marasquin, Chartreuse, Champagne, Liqueurs, Sardines, Conserves, Moutarde, Chocolat, &c., &c.

PAR E. ROGER & Co, O. DEJAN, encanteur.

JEUDI 22 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, sur la Levée, au poteau 35, au pied de la rue Marigny, Troisième District.

500 caisses vin rouge St-Estèphe
500 do do St-Julien.
100 do do [illegible]
25 do vin blanc Sauternes.
50 do do Barsac.
30 barils cognac, 51 degrés 22 gallons chaque.
6 quarts do do do
15 barils cognac de Rochelle, 50 deg. 22 gal. chaque.
2 quarts do do do do
15 barils cognac champagne, 50 deg. 2 gal. do
150 caisses do 35 deg., 12 bouteilles chaque.
10 do champagne.
100 do absynthe.
25 do kirsch.
25 do vermouth.
200 do fruits à l'eau-de-vie et fruits au jus.
50 paniers anisette.
150 caisses chartreuse, 24 demi bouteilles chaque.
150 do champagne, bouteilles et demi-bouteilles.
50 do marasquin.
150 do liqueurs assorties.
200 do sardines, 100 quarts boîtes chaque.
100 do conserves assorties, moutarde.
50 do chocolat, cafés, [illegible]

En débarquement de la barque MARY ANN venant de Bordeaux.

On pourra se procurer les catalogues mercredi matin, au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 18 nov

500 CAISSES

Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO., O. DEJAN, encanteur.

JEUDI, 22 novembre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée,

500 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, comprenant un assortiment général reçu des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente, qui sera positive et sans réserve.

Conditions à la vente. 21 nov

PAR NELLIGAN & NASH

650 BALLES ET SACS DE COTON

EN PARTIE AVARIÉ.

Retiré du bateau à vapeur Fox Phul, et vendu pour le compte de qui il appartiendra.

PAR NELLIGAN & NASH, J. NELLIGAN, encanteur, Bureau, rue Gravier, No 164.

IL sera vendu jeudi 22 du courant, à 11 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Bienville, pour le compte de qui il appartiendra—

650 balles et sacs de coton, retiré du bateau à vapeur Von Phul, en partie avarié et vendu en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 nov

PAR D. E. MORPHY.

125 Caisses Vins, Liqueurs, Amers et Pepermint

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 24 novembre 1866, à 10 heures du matin au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour libre des consignations—

125 caisses vins, liqueurs, amers, pepermint, vieilles eaux-de-vie, vieux whiskys, &c.

Conditions comptant. 22 nov

Cirage à Souliers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 24 novembre 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, 54 caisses d'une grosse de cirage à souliers.

L'article est de première qualité et est un par un d'un Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 nov

India Pale Ale.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 24 novembre 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, 3 barrels Bass East India Pale Ale. 21 caisses Bass East India Pale Ale, 6 douz. [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 nov

TABAC! TABAC!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 22 novembre 1866 à midi, au magasin No 74 rue Gravier—11 caisses tabac en morceaux d'une livre.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 nov

CLOUS! CLOUS!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 22 novembre 1866 à midi, au magasin No 47 de la rue des Magasins pour [illegible] de qui il appartiendra—

[illegible] barils clous de grosseurs assorties.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 21 nov

Corde! Corde! Corde!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 24 novembre 1866, à midi, au magasin N. 77 et 79 de la rue Poydras, sans réserve et pour compte de qui il appartiendra—

225 rouleaux de corde en chanvre garantie en parfait état.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 22 nov

Jambons! Jambons! Jambons!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 24 novembre 1866 à 11 heures et demie du matin il sera vendu au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra — [illegible] tierçons de jambons.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 22 nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de sel—Vente d'importateur.

12,000 SACS.

Cargaisons des navires "Wapella" et "Talia"

PAR C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs. Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

LUNDI, 26 novembre 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu à l'encan publique—

12,000 sacs de sel Liverpool, fin, en état, débarqués des navires "Talia" et "Wapella", en lots à la [illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 nov

BELLE RESIDENCE

No 115 rue Dumaine, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Par C. E. GIRARDEY & Co., NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 Passage de la Bourse

IL sera vendu à l'enchère publique, samedi le 24 novembre 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Cette belle résidence en briques à trois étages, No 115 de la rue Dumaine, entre les rues Dauphine et Bourgogne. [illegible]

[illegible]

Grand stock de Bottes, Souliers, etc.

SUCCESSION DE LEWIS & ALLEN.

Stock de Bottes, Souliers, Etagères, Installations de magasin, le Bail du magasin No 100 de la rue de la Commune, entre les rues Camp et Magazine, Meubles.

—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—

PAR C. E. GIRARDEY & Co. NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse No 17.

VENDREDI, 30 novembre 1866, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'enchère publique au magasin en briques No 100 de la rue de la Commune, entre les rues Camp et Magazine en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu dans la susdite succession et portant la date du 16 novembre 1866, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la succession de feu Lewis & Allen, décédé, savoir:—

Tout le stock du magasin en brique, No 100 de la rue de la Commune, entre les rues Camp et St Charles, [illegible] bottes et souliers de toutes sortes de qualités et variétés que d'habitude chez ces marchands en gros, [illegible] bottes pour hommes et pour femmes, bottines de tantôt, pantoufles pour dames et pour demoiselles, guêtres, etc, etc, pour hommes, jeunes gens et enfants.

—Egalement—

Le bail non expiré du magasin—lequel bail va jusqu'au 31 octobre 1867.

—Egalement—

Les installations du magasin, meubles de bureau et meubles de maison appartenant à la succession.

Des catalogues seront prêts, au bureau des encanteurs, jeudi 29 du courant.

Conditions—Comptant, avant la livraison, en billets du Trésor des Etats Unis. 18 nov—22 29

PAR S. GUINAULT

SUCCESSION DE EDMOND FREMONT.

LOUIS JULES FRÉMONT vs. ELIZA FRÉMONT, épouse de Adam Gasser Jr. et autres pour un partage, No 2,048

PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 15 décembre 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de vente rendu le 6 novembre 1866 par l'honorable A. Carabet, juge de la Seconde Cour Judiciaire de la paroisse de Jefferson, et signé le 12 novembre 1866, les propriétés suivantes, savoir:

1o—Quatre lots de terre situés au faubourg [illegible], paroisse de Jefferson, faisant partie de la propriété connue sous le nom de l'Habitation Wilts, désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 de l'îlet No 24 [illegible]

[illegible]

Conditions—Moitié comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 6 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à échéance [illegible]

Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs [illegible]. 13nov—22 29—4 déc

Succession de Célestin Papaise—No 24,134,

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI, 15 décembre 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 5 novembre 1866

La propriété foncière suivante appartenant à la susdite succession savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Chemin du Bayou, Marais et Villeré, mesurant entre lignes parallèles 47 pieds 8 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 121 pieds de profondeur, [illegible] du côté de la rue des Marais. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une maison en bois No 219 ayant deux chambres deux hangars, waterworks, puits, latrines &c. &c.

Conditions—Comptant.

[illegible] Drouet, notaire public [illegible]

PAR VINCENT & CO.

Tapis de Bruxelles, tapis Ingrain et chanvre marchandises sèches.

PAR VINCENT & CO. W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu JEUDI 22 novembre à 10 heures du matin dans leur salon d'encan au No 16 de la rue de Chartres—

100 pièces TAPIS Bruxelles Ingrain et chanvre.

—EGALEMENT—

Un grand assortiment de 400 colis de MARCHANDISES SÈCHES étrangères et américaines de saison.

—Egalement—

700 douzaines bas, bonnets, châles, tricotés fantaisie, gants [illegible], laines [illegible], manchons de soie. 21 nov

Grande vente spéciale, à crédit

DE

400 colis de Marchandises françaises et anglaises, importées par MM. P. Marès & Co, rue Royale, No 43.

PAR VINCENT & CO. Wm P. Vincent, encanteur.

VENDREDI 23 novembre 1866, à 10 heures du matin, au magasin des importateurs MM. P. Marès & Co, rue Royale No 43, il sera vendu [illegible]:

400 colis de marchandises sèches anglaises et françaises importées [illegible]

[illegible]

—Egalement—

20 caisses Bas et Chaussons anglais et français pour hommes, femmes et enfants, et de qualités supérieures.

—AUSSI—

Robes velours, dentelles, valenciennes, mouchoirs batiste, [illegible], cravates soie, corsets, [illegible] et en coton.

Les catalogues seront prêts et les acheteurs pourront examiner les marchandises mercredi [illegible], sur lesquels la vente [illegible]. 18 nov

PAR HOFFMAN & MARKS.

Habillements, Chapeaux et Lingerie.

750 Lots d'Habillements fins, assortis et de saison.

200 douz. Chapeaux fins, castoir et feutre,

—ET—

300 Lots de Lingerie pour messieurs.

SANS AUCUNE RESERVE QUELCONQUE

PAR HOFFMAN & MARKS. S. S. ZELNICKER, encanteur.

IL sera vendu, JEUDI, 22 du courant, à 10 heures du matin au magasin salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres—

750 lots d'habillements fins et de saison, comprenant un assortiment complet et expressément pour le commerce de détail et le commerce de la campagne.

—Egalement—

250 douzaines chapeaux, castor et feutre, français et fins,

—Et—

Un stock de lingerie de messieurs, tels que chemises [illegible], chemises et caleçons en flanelle, [illegible]

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente 22 nov

25 rouleaux tapis Bruxelles et Ingrain, légèrement avariés.

PAR HOFFMAN & MARKS. S. S. ZELNICKER, Encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 30.

IL sera vendu, vendredi, 23 du courant, à midi dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue de Chartres,— 25 rouleaux tapis Bruxelles et Ingrain légèrement avariés.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22nov

PAR O. VALETON.

Jambons: Epaules: Porc:

PAR O. VALETON, Encanteur, Bureau, 44, rue Tchoupitoulas.

JEUDI, 22 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu sur la levée au pied de la rue Gravier, en débarquement du steamboat "Ruth" —

[illegible]

Conditions—Comptant 22 nov

Amandes sans coques.

PAR O. VALETON, encanteur.

JEUDI 22 novembre, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 44 rue Tchoupitoulas—

25 caisses amandes sans coques, pour confiseurs.

Conditions—Comptant 22 nov

Café. Café. Café.

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.

JEUDI 22 novembre, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 44 rue Tchoupitoulas, coin Natchez [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 21 nov

PAR MONTGOMERY & BRO.

Grande vente de beaux Meubles, à l'encan, le Propriétaire ne voulant plus tenir maison.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 23 novembre, à 10 heures du matin, [illegible] No 184 de la rue de la Douane, [illegible]

Tout le mobilier de cette résidence, comprenant beaux meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger, en bois de rose, [illegible], tapis de velours Bruxelles, de [illegible]

—Egalement—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 nov

Meubles Meubles Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 22 novembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 17 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, étagères, tête-à-tête en acajou et noyer, sofas, chaises, bureaux, tables de nuit, tables à ouvrage, matelas, [illegible], glaces, tapis Bruxelles, [illegible], meubles de cuisine, etc., etc.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à dégager et bois de rotin. 19 nov

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

Par MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, encan

IL sera vendu jeudi 22 novembre, à 11 heures du, aux écuries de P. Lunt, rue Gravier—

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

—Aussi—

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 18nov

TOURNE ET NEUBERGER

Vente péremptoire pour payer des avances faites.

Cigares de la Havane et du pays, Liqueurs, Vins, &c.

Par TOURNÉ & NEUBERGER.

JEUDI 22 novembre à 11 heures du matin il sera vendu à leur magasin d'encan No 30, rue Carondelet, coin Canal—

55 000 cigares de la Havane,
[illegible] do du pays
[illegible] caisses vins, liqueurs et tabac à chiquer, balances de comptoir, et [illegible]

Les cigares de la Havane consistent en:
Recreadores de Cabana
Londres et Media Regalia del Rey,
Carto de Oro, Dalimanas,
La Carolina, Londres Especiales,
[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor.

PAR CHARLES E. FORTIER

Fond du magasin No 323, rue Vieille-Levée, entre Hôpital et Barracks, sans limite.

PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur. Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi 23 novembre 1866, à 10 heures du matin au No 323 rue Vieille-Levée—

Le contenu du magasin consistant en un grand four, ustensiles complets, fermoir et une quantité d'articles nécessaires pour un pâtissier et confiseur.

Conditions—Comptant. 22 nov

COTON. COTON

Meubles etc.

Succession de Louis Donneux.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 27,371.

Par CHARLES E. FORTIER, encanteur. Bureau, passage de la Bourse, No 37.

IL sera vendu, mardi 27 novembre 1866, à 10 heures du matin à Koppenberg Factory, No 585 rue Victoire, encoignure de la rue Foghera, Troisième District en vertu d'un ordre de l'Hon. de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 novembre 1866, les propriétés ci-après décrites appartenant à la susdite succession, savoir

Cinq balles de coton de la récolte de 1866.

—Aussi—

A midi, aux lieux, sur le chemin de Gentilly, à l'endroit connu sous le nom de Pontchartrain, [illegible]

Termes—comptant, en billets du trésor. 16 nov

Contenu d'un Café, Meubles, &c.

Succession de André Manlort.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur. Bureau, No 37, Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi, 23 novembre 1866, à 10 heures du matin, au No 17 rue North, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge [illegible], de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 16 de novembre 1866, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession, savoir:

Le contenu d'un café, consistant en brandy, whisky, vermouth, [illegible], comptoirs, chaises, tables, [illegible] lits, litteries, lavabo, chaises en [illegible].

—Aussi—

Un lot d'argenterie, cuillères et fourchettes pesant 73 onces.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17 nov

PAR FRANCIS FERNANDE

SUCCESSION de S. F. DE LABARRE. No 27,358.

Vente de Meubles, Argenterie, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur. Bureau, 41 Passage de la Bourse.

JEUDI, 29 novembre 1866, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue Marigny entre les rues Victoire et Levée, en vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable J. H. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans, en date du 15 novembre 1866, il sera procédé à la vente de la succession du défunt—

Les meubles contenus dans ladite maison, consistant en parloir, salle à manger, chambres, salle à manger, bibliothèque, [illegible], vaisselle, verrerie, pendules, &c. &c.

—Aussi—

Un lot d'argenterie, cuillères et fourchettes pesant 73 onces.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 12 nov

CHARBON. CHARBON.

PRIX RÉDUIT À $1.00 LE BARIL DE

Charbon Pittsburg de la meilleure qualité.

Charbons Anthracite et Cannel anglais,

aux plus bas prix du marché.

Les ordres laissés à mon bureau, rue Carondelet, No 6, ou à mon Dépôt au coin des rues Louisa et Levée, 3me District, seront promptement remplis.

2 nov—2m DAVID STICKNEY.

BURKE & CO.

GLENDY BURKE, GEO BACON BURKE, CARNEAL BURKE, banquiers, rue du Camp, No 54, courtiers de change étranger et de change américain. Ils se chargent des recouvrements et des encaissements, tirent sur le Marchants National Bank de New York, et sur la Banque de Liverpool, en Angleterre.

PAR E. M. JACOBS.

Meubles. Meubles.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur, Bureau Passage de la Bourse, No 36.

VENDREDI, 23 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Marais, No 11, entre les rues Bienville et Douane—

Un grand assortiment de meubles.

Conditions—Comptant 21 nov

Terrain amélioré et de prix dans le Troisième District.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur. Bureau Passage de la Bourse No 36.

IL sera vendu, Samedi, 1er décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane—

Un certain TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues [illegible] Victoire, Piété et Espagne. Le dit terrain est désigné par le No [illegible] sur un plan dressé par E. Castaing, arpenteur, [illegible] [illegible] pieds 9 pouces de face à la rue Victoire, 116 pieds de profondeur et 3 pieds 11 pouces de large dans le fond.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente avec les timbres de revenu inférieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cohn, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 nov

PAR WALTON & DESLONDE

Vente importante de Propriétés foncières pour effectuer un partage.

LA RESIDENCE BRINGIER, sur la rue Carondelet, entre les rues Melpomène et Terpsichore.

UNE MAISON DANS LE "CRESCENT ROW," à côté du RESTAURANT DE VICTOR, sur la rue du Canal, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

SOIXANTE-QUINZE TERRAINS AMÉLIORÉS ET NON AMÉLIORÉS dans le Premier, le Second et le Troisième District.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, encanteur, Bureau, rue Carondelet, No 47.

MADAME BENJAMIN TUREAUD et als, vs. M. D. BRINGIER et als, en partage. Quatrième Cour de District. No 17,724.

SAMEDI le 24 novembre 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Paul E. Théard, Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans ladite affaire, en date du 13 octobre 1866, No 17,724, les propriétés suivantes seront vendues à savoir:

Propriétés dans le Premier District.

1—CETTE PORTION DE L'ILET borné par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Melpomène, connue comme la résidence Bringier, avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible]

[illegible]

Propriétés dans le Second District.

4—UN TERRAIN de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

[illegible]

Propriétés dans le Troisième District.

7—DOUZE TERRAINS étant la moitié de l'îlet [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS DE VENTE.—Premièrement: Pour la propriété située dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Carondelet, Terpsichore et Baronne, le tout comptant, payable en billets du Trésor des Etats Unis.

Secondement: Pour toutes les autres propriétés ci-dessus décrites un quart comptant en billets du Trésor des Etats Unis, et le reste à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en billets des acquéreurs payables à ordre, avec intérêt de huit pour cent par an [illegible]

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats Unis.

21 oct—25, 27—3 nov 10 17 22 23 et 24

Habitation de prix et sept morceaux de terre qui se touchent et sont à l'abri des inondations—sur la rive gauche du Mississippi

A l'encan.

SUCCESSION D'ANDRÉ DESLONDE Sr.

Par WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, encanteur. Bureau—No 47 rue Carondelet

SAMEDI, 22 décembre 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 novembre 1866 dossier No [illegible], la Cour, sera vendu pour le compte de la succession les propriétés ci-après décrites.

1o—CETTE HABITATION DE PRIX connue sous le nom de l'Habitation Belle Pointe, située dans la paroisse de St Jean Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississippi [illegible]

[illegible]

—Egalement—

SEPT MORCEAUX DE TERRE faisant face au fleuve Mississippi [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS: [illegible]

[illegible]

21 nov—21 déc—1, 8, 15, 20 21, 22 déc

A VENDRE.

23 VACHES LAITIERES du pays de 4 à 7 ans.

[illegible]